



Changement de service "officieux".

Par **oss117**, le **05/09/2011** à **11:36**

Bonjour à tous,

Je m'adresse à la communauté afin d'avoir confirmation sur un point précis.

Lors de mon arrivée chez mon employeur actuel, j'ai intégré un service. Pour fixer les idées, il s'agit du service intitulé "Direction Technique". J'ai travaillé deux ans au sein de ce service.

Il y a 1 mois, on m'a assigné des tâches qui n'ont rien à voir avec l'activité de mon service. Officiellement, je fais toujours partie du même service (la "Direction Technique"). Mais, concrètement, dans les faits, je travaille pour un autre service (les "Systèmes d'information", en l'occurrence).

Officiellement, mon manager "officiel" n'a pas changé : Il s'agit du responsable du service de la "Direction technique". Mais, concrètement, dans les faits, je reçois des ordres d'un membre du service "Systèmes d'information" (ce membre n'a absolument aucun compte à rendre à mon manager "officiel").

Je précise deux choses :

1. Le nouveau travail que l'on me demande d'effectuer est inintéressant.
2. La personne qui me donne des ordres a dix ans de moins que moi (j'en ai 38, elle en a 28). Je possède 15 ans d'expérience professionnelle sur le métier. Elle n'en a que 5.
3. Mon manager "officiel" m'a clairement dit que, si je n'étais pas content, je n'avais qu'à partir.

Ma question est la suivante :

Cette situation est-elle normale ?

Un changement de service ne devrait-il pas être accompagné par la signature d'un document ?

Note: Je précise que cet événement ne m'aurait pas gêné si elle n'avait pas entraîné une dégradation de mon travail. Je n'ai aucune objection à travailler officieusement (ou pas) pour un autre service, à partir du moment où ce que l'on me demande est intéressant et valorisant. Mais à partir du moment où ce changement s'accompagne d'une dégradation de mon environnement de travail, cela ne me plaît guère...

Cordialement,

OSS117